



Hello novembre

BULLETIN MUNICIPAL NUMÉRO 369

DATES DE PAIEMENT TAMES MUNICIPALES



5e versement 1er décembre



PAROISSE DE SAINT-NOM-DE-MARIE-DE-SAYABEC HORAIRE DE NOVEMBRE

2 nov 11h00

Messe des défunts de la dernière année



9 nov 11h00

Célébration de la Parole

16 nov 11h00

Messe

23 nov

Pas de célébration à Sayabec

30 nov 11h00

Célébration de la parole 1er dimanche de l'Avent



PROCHAINES RÉUNIONS du conseil municipal

17 novembre 2025 8 décembre 2025 19h30



Sous-sol de l'église 1 rue de l'église Sayabec

La réunion sera diffusée sur Facebook





Club des 50 ans et plus - Activités Sous-sol de l'église

Les mardis	Vie active et activités du club dès 13h15 à 15h30
Dimanche 23 novembre	Danse : 13h30 - 16h00 Coût : 7\$ / personne
Mardi 25 novembre	Dîner soupe populaire



CLUB DE TRICOT
TOUS LES LUNDIS DE 13H À 15H
AU SOUS-SOL DU BUREAU
MUNICIPAL
BIENVENUE À TOUS I





POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE

AVIS DE FERMETURE DE L'HÔTEL DE VILLE ET DU GARAGE MUNICIPAL

- PÉRIODE DES FÊTES -

Eh oui, déjà les vacances de Noël qui approchent!

Veuillez noter que <u>l'HÔTEL DE VILLE ainsi que le</u>

<u>GARAGE MUNICIPAL</u> fermeront LEURS portes le lundi

22 décembre à 16h00 pour la période des Fêtes.

Les activités reprendront le lundi 5 janvier 2026, selon l'horaire habituel.

Nous vous remercions à l'avance de votre compréhension!







Consignes à suivre afin de faciliter les opérations de déneigement

Stationnement de nuit :

En conformité avec le règlement .2025-09 de la municipalité de Sayabec, le stationnement est interdit sur les chemins publics de la municipalité du <u>15 novembre au 15 avril</u> inclusivement de chaque année, entre <u>vingt-trois heures</u> (23) et sept heures (7) du matin, et ce, sur tout le réseau routier de la municipalité de Sayabec.

Stationnement sur les rues et chemins publics :

En tout temps, il est formellement interdit de stationner un véhicule aux endroits suivants :

- 1. Le long des rues du côté où il y a un trottoir ou des lignes délimitant un trottoir :
 - rue Lacroix, de la Route 132 jusqu'à la rue Boulay (exception devant le dépanneur Berger);
 - rue de l'Église, de la rue Keable à la rue Boulay, sauf dans les zones de livraison;
 - rue Marcheterre, de la rue Saint-Arthur jusqu'à la rue Fenderson.
- 2. Centre sportif au 7, rue Lacroix, face aux sorties.
- 3. Sur toute la Route 132 qui traverse la municipalité, incluant le boulevard Joubert Est.

De plus, les automobilistes doivent toujours stationner leur(s) véhicule(s) en retrait de la bordure de la rue de manière à faciliter les opérations de déneigement. Ce petit geste de votre part aidera grandement les déneigeurs et il sera très apprécié lors de grosses tempêtes de neige.

Déneigement des entrées

Il est strictement interdit de jeter ou de déposer de la neige ou de la glace provenant d'un terrain privé sur les rues ou dans les cours, terrains publics, places publiques, eaux et cours d'eau municipaux. De tels estes peuvent causer des accidents et constituent une nuisance, conformément au réglement 2025-09 de la Municipalité de Sayabec. Ce geste est passible d'une amende entre 2005 et 6005, en plus des frais de poursuite.

Enlèvement et transport de la neige

En vertu de l'article 69 de la Loi sur les compétences municipales, la municipalité peut projeter, souffler ou déposer la neige d'une voie publique ou d'un trottoir sur un terrain privé adjacent. Il appartient donc au propriétaire d'un terrain privé de prendre toutes les précautions nécessaires en pareil eas, pour éviter que des personnes, des biens ou des végétaux ne soient blessés ou endommagés. Toutefois, aucun obstacle ne peut être installé dans l'emprise de la municipalité.

Par ailleurs, le propriétaire d'un terrain privé sur lequel la neige est déposée, tassée ou soufflée devrait installer des clôtures à neige, géotextiles ou faites de tout autre matériau, suffisamment robuste ou des dispositifs aptes à protéger notamment les arbres, les arbustes ou autres plantations, ainsi que les plates-bandes, les boîtes postales, les clôtures décoratives et autres éléments décoratifs, afin de minimiser les dommages pouvant être causés par la neige ainsi déposée, tassée ou soufflée.

Rappelons que le fait de déposer, jeter, placer ou lancer de la neige sur la voie publique ou sur toute place publique n'est pas permis.

Merci de votre collaboration

SOIRÉE ÉCHAN



CANDIDATS À LA MAIRIE





27 **OCTOBRE**

19h00

VOUS HÉSITEZ SUR VOTRE CHOIX ÉLECTORAL? ÉCOUTEZ LA SOIRÉE D'ÉCHANGES ORGANISÉE PAR LE COMITÉS DES LOISIRS ET LA MAISON DE LA CULTURE DE SAYABEC. UNE BELLE OCCASION D'ENTENDRE LES CANDIDATS ET DE FAIRE UN CHOIX ÉCLAIRÉ!

DIFFUSION SUR LA PAGE FACEBOOK LE MONDE DE SAYABEC



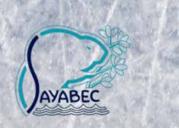
INSPECTEUR MUNICIPAL

AVIS À LA POPULATION

À PARTIR DU 3 NOVEMBRE 2025. NOTRE INSPECTEUR MUNICIPAL SERA À L'HOTEL DE VILLE DE SAYABEC UNIQUEMENT LES MARDIS.

DE 9 H À 16 H.

MERCI DE VOTRE COMPRÉHENSION!





҈.

Coordonnées fiche du citoyen

** Vous êtes propriétaire d'un terrain, d'un bâtiment ou encore d'un commerce à la Municipalité de Sayabec, ce sondage est pour vous.

Dans le but de bonifier nos fiches de citoyens et pouvoir facilement communiquer avec vous, nous aimerions faire la collecte de vos informations afin de garder contact et de nous permettre la mise à jour de nos outils.

Soyez assurés(es) que toutes les informations recueillies seront traitées avec la plus grande confidentialité et utilisées uniquement dans le cadre des communications liés à la municipalité.

Deux possibilités s'offrent à vous pour la remise du formulaire complété :

- Rapporter la version papier à la municipalité
- Répondre en ligne via ce code QR

(il suffit d'utiliser l'appareil photo de votre cellulaire ou de votre tablette et de fixer le code QR sans appuyer sur le bouton prise de photo, un lien vous apparaîtra sous l'image, vous le sélectionner et cela vous dirigera automatiquement au questionnaire en ligne)

Prénom et nom :		
Adresse courriel :		
Numéro de téléphone (principale):	
Numéro de téléphone (secondair	e):	
Adresse civique associée à votre		
- 20 - 20 - 0		
Quelles sont les méthodes de coi	mmunication que nous pouvon	s utiliser pour vous joindre ?
Quelles sont les méthodes de cor	mmunication que nous pouvon	s utiliser pour vous joindre ?
	Cellulaire	Par courriet
Téléphone de maison	Cellulaire	

CERTIFICAT D'AUTORISATION D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER



Vous avez pour projet d'effectuer du remblai ou du déblai sur votre terrain? Il est obligatoire d'obtenir un certificat d'autorisation avant d'effectuer ces travaux. Des autorisations ministérielles auprès du MELCC ou de la CPTAQ peuvent être requises.

Il en est de même pour les travaux d'excavation du sol, d'abattage d'arbres, de plantation de haies ou d'arbres, d'érection d'une clôture ou d'un muret, de pavage ou de tout autre aménagement paysager.

Votre demande de certificat doit être accompagnée d'un plan de localisation à l'échelle montrant la localisation des aménagements projetés, élévations du terrain avant et après les travaux de déblai et /ou remblai, le type de matériaux et sa provenance, ainsi que toute autre information requise pour avoir une compréhension claire du projet. De plus, vous devez faire compléter le document de déclaration de provenance des sols par l'entrepreneur qui effectuera les travaux. Ce document devra accompagner la demande de permis dûment remplie.

À défaut d'obtenir un certificat d'autorisation avant d'entreprendre ce genre de travaux, cela peut entraîner des situations fâcheuses et impliquer l'émission de billets d'infractions avec amendes et des coûts supplémentaires pour remettre le terrain dans son état naturel.

Nous vous recommandons également de consulter le site du MELCC ainsi que le site de la CPTAQ afin de savoir si des autorisations supplémentaires sont nécessaires.

Votre municipalité



Les Éclaireurs dans La Matapédia

Rapport d'activités 2024-2025

D'ÉCLAIREURS

73 éclaireurs formés et recrutés

- Qui proviennent de différents secteurs d'activités: groupes bénévoles, organismes communautaires, entreprises, citoyens(nes), etc;
- C'est plus de 216 personnes qui ont été formés à titre d'éclaireurs dans La Matapédia.



Solon des sinés CAR 2024 Amous

17 projets soutenus

 Par le comité de proximité éclaireur de La Matapédia qui est formé du Centre d'Action Bénévole de La Matapédia, Rayon de partage en santé mentale, COSMOSS, la MRC, le Centre de services scolaire Monts-et-Marées, la Corporation de développement communautaires de la Matapédia, la Maison des Familles, l'Office municipale d'habitation d'Amqui, Tremplin Travail et le CISSS du Bas-Saint-Laurent.



On t'amène aux vues, Cinéma Figaro: 2025, Saint-Moise

287 activités de résilience

- Activités organisées en collaboration avec les organismes communautaires du milieu et propulsées par les 17 projets soutenus par le comité de proximité éclaireur de La Matapédia;
- Les activités soutenues par le comité de proximité éclaireur de La Matapédia ont permis de rejoindre 15 291 personnes sur le territoire de La Matapédia.

Nos prochains pas

- Poursuivre le déploiement de la formation éclaireur partout sur le territoire matapédien;
- Consolider le réseau des éclaireurs formés dans La Matapédia;
- Faire connaître le programme de soutien financier du réseau Éclaireurs auprès des organismes admissibles du milieu matapédien.



Activités gourmandes, Centre éclosion, 2025, Causapscal













SOUPER SPAGHETTI

ORGANISÉ PAR LES CHEVALIERS DE COLOMB CONSEIL 8558

Salle communautaire de Saint-Moïse

IER NOVEMBRE DÈS 17H00





Adulte : 15,00\$ Enfant moins de 12 ans <u>:8,00</u>\$

RÈGLEMENTATION CONCERNANT : LES ABRIS D'HIVER ET LES CLÔTURES À NEIGE

Municipalité de Sayabec

Règlementation concernant les abris d'hiver ainsi pour les clôtures à neige

Les abris d'hiver pour automobiles ainsi que les abris d'hiver pour les accès piétonniers au bâtiment principal peuvent être installés durant la période allant du 1er octobre d'une année au 30 avril de l'année suivante s'ils répondent aux conditions suivantes :

- a) l'abri pour automobile doit être érigé sur un espace de stationnement ou sur une allée d'accès à cet espace;
- b) l'abri d'hiver ne doit pas être installé à une distance moindre qu'un (1) mêtre de la limite de l'emprise de rue;
- c) l'abri d'hiver ne doit pas être installé à une distance moindre que 1,5 mètre d'une borne-fontaine;
- d) Les matériaux utilisés doivent être des panneaux de bois peints ou traités ou une structure de métal recouverte d'une toile imperméabilisée ou de tissu de polyéthylène tissé et laminé d'une épaisseur minimum de 0,15 mm, ou d'un matériau équivalent;
- e) un abri d'auto peut être fermé durant la même période au moyen des mêmes matériaux;
- f) le terrain est occupé par un bâtiment principal
- 3° Les clôtures à neige durant la période allant du 1^{er} octobre d'une année au 30 avril de l'année suivante, à la condition de ne pas être localisées à une distance moindre que 1,5 mètre d'une borne-fontaine;





PROGRAMME RÉNORÉGION

Vous êtes propriétaire-occupant(e) d'une résidence en millieu rural qui requiert des réparations majeures? Le revenu de votre ménage est limité? Grâce au programme RénoRégion de la Société d'habitation du Québec (SHQ), vous pourriez recevoir jusqu'à 20 000 S ou 25 000 S de subvention – selon le revenu de votre ménage – pour corriger les défectuosités majeures que présente votre résidence.

ADMISSIBILITÉ¹

RénoRégion s'adresse aux propriétaires-occupants qui font partie d'un ménage à revenu faible ou modeste et dont la résidence se stue sur un territoire admissible. Le revenu maximal admissible varie selon la taille du ménage et la région où il habite.

TERRITOIRE D'APPLICATION

Le programme s'applique aux municipalités qui se trouvent dans l'une des situations suivantes :

- qui ont moins de 15 000 habitants;
- qui sont situées dans la région administrative de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine;
- qui ont 15 000 habitants ou plus, mais ne sont pas desservies par un réseau d'aquedut ou d'égout.

Il ne s'applique pas aux villes de Gatineau et de Laval ni aux aggiomérations de Longueuil, de Montréal et de Québec, Les villages nordiques et les réserves indiennes n'y sont pas admissibles non plus.

LOGEMENTS ADMISSIBLES

Le bâtiment doit être occupé à titre de **résidence principale** par le ou la propriétaire qui fait la demande et doit comporter au plus deux logements, incluant le sien. La valeur du logement doit être inférieure à la valeur uniformisée maximale fixée par chaque municipalité ou MRC pour l'admissibilité au programme sur son territoire. Cette valeur ne peut excéder 150 000 S.

La valeur uniformisée est obtenue en multipliant la valeur du bâtiment (excluant la valeur du terrain) par le facteur comparatif, tous deux inscrits sur l'avis d'évaluation municipale.

La présence d'une **défectuosité majeure** admissible au programme doit être confirmée par un inspecteur accrédité par la SHQ lors d'une visite à domicile.

TRAVAUX ADMISSIBLES

Les travaux doivent viser la correction de défectuosités majeures concernant au moins l'un des éléments suivants :

- Murs extérieurs
- · Ouvertures (portes et fenêtres)
- · Saillies (galeries, balcons, etc.)
- Toiture
- Structure
- Électricité
- Plomberie
- Chauffage
- · Isolation thermique

Les travaux doivent être effectués par un entrepreneur qui possède une licence appropriée de la Régie du bătiment du Québec. Le ou la propriétaire doit obtenir l'autorisation de la municipalité ou de la municipalité régionale de comté (MRC) avant de commencer les travaux.

POUR INFORMATION

Pour plus de détails sur le programme RénoRégion ou pour vérifier votre admissibilité à celui-ci, adressez-vous directement à votre MRC ou à votre municipalité. Vous pouvez également consulter la <u>page RénoRégion</u> sur le site Web de la SHO.





Cette information est un résume des critères d'admissibilité.
D'autres conditions s'appliquent.





La Guignolée est à nos portes!

Le comité organisateur de la Guignolée recherche des bénévoles pour la collecte de dons en argent dans les rues de la Municipalité de Sayabec.

Si vous êtes disponible et souhaitez contribuer à cette belle cause, faites-le-nous savoir en communiquant au 418-536-5440, poste 1407.

Merci de faire la différence!





au gymnase pour vous permettre de profiter de votre magasinage !!!

418 536-5440 poste 1407





Marché de Noël de Sayabec

Lancement de la période d'inscription en vue de la 5 édition du Marché de Noël de Sayabec

Sayabec, le 16 septembre 2025. Le Comité de développement socio-économique de Sayabec à le plaisir d'annoncer l'ouverture de la période d'inscription pour le prochain Marché de Noël, qui se déroulera les 22 et 23 novembre, de 9 h à 16 h, à la Polyvalente de Sayabec.

Les personnes intéressées à participer sont invitées à se procurer le formulaire d'inscription en se rendant au bureau du Comité, situé au 3, rue Keable, ou en envoyant un courriel à l'adresse suivante : cdses@mrcmatapedia.quebec.

La date limite pour soumettre le dossier d'inscription est fixée au 7 novembre 2025. Il est impératif que le paiement total de l'inscription soit envoyé en même temps que le formulaire.

Pour toutes information complémentaire, veuillez contacter le Comité organisateur au 418-536-5440 poste 1407. Nous serons ravis de répondre à toutes vos questions.

-30-

Sources:

Louise Bernier, adjointe administrative
Marie Élément, Présidente
Comité développement socio-économique de Sayabec
418-536-5440 poste 1407
cdses@mrcmatapedia.quebec





Vous informe

des initiatives pour les 0-30 ans **AUTOMNE 2025**







LA GRANDE SEMAINE DES TOUT-PETITS 10° édition

10 ans d'ascension et encore tant à gravir!

Ensemble, offrons à chaque tout-petit les moyens d'atteindre son sommet.



Surveillez la programmation complète sur la page Facebook COSMOSS Matapédia et au www.cosmoss.qc.ca/matapedia



25 octobre : Parcours de l'épouvante à Amqui 29 novembre : Parade de Noël à Amqui







Suivez-nous sur facebook COSMOSS Matapédia Vous avez une question? Messenger de notre page fabecook





Défiez l'été

Ce répertoire illustre les sentiers

de marche et pédestre de la région.

Rendez-vous sur la page ou le site de COSMOSS Matapédia



pour les futurs parents et les parents d'enfants de 0 à 5 ans

AMIS DES BÉBÉS

À la Maison des familles • Mardi à 13h30 • Gratuit Bébés bienvenus

- 7 octobre : Comment stimuler son bébé
- 21 octobre : Le Sommeil de bébé • 4 novembre : Des trucs financiers pour
- une bonne gestion du portefeuille familial
- 18 novembre : La santé mentale suite à l'arrivée d'un enfant
- 2 décembre : L'importance de la lecture en bas âge

AMIS DES TOUT-PETITS

À la Maison des familles ou en virtuel . Sur l'heure du diner Gratuit * Apportez votre boîte à lunch * Parent seulement

- 30 septembre : Les conséquences
- 28 octobre : L'approche alimentaire optimale
- 25 novembre : La rivalité fraternelle 9 décembre : La lecture partagée enrichie







Votre de gouvernement

Québec ##



1-800-631-2924 info@ecoregie.ca im www.ecoregie.ca

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

LA TARIFICATION INCITATIVE DES DÉCHETS ARRIVE DANS L'ENSEMBLE DE LA MATAPÉDIA ET DE LA MITIS DÈS LE 1^{ER} JANVIER 2026

Mont-Joli, le 20 octobre 2025. À compter du 1er janvier 2026, la tarification incitative des déchets entrera en vigueur dans l'ensemble des municipalités des MRC de La Matapédia et de La Mitis. Inspirée du modèle déjà en place à Amqui depuis 2 ans, cette tarification repose sur le principe de l'utilisateur-payeur.

L'objectif est de réduire les déchets à la source, d'encourager un meilleur tri des matières résiduelles et de répartir plus équitablement les coûts de collecte et de traitement. La tarification incitative des déchets touchera deux niveaux, soit les bacs roulants et les conteneurs.

Fonctionnement du système de vignettes pour les bacs roulants :

- Le service offert par la tarification régulière sera 1 bac roulant de déchets par adresse, collecté toutes les trois semaines.
- À partir du 1er janvier 2026, tous les bacs roulants à déchets supplémentaires devront être identifiés par une vignette payante pour être ramassés.
- Les bacs de récupération (bleu) et de matières organiques (brun) ne nécessitent aucune vignette et le nombre de bacs n'est pas restreint.
- Le coût de la vignette sera variable pour chaque municipalité et reflètera les coûts réels liés à la collecte et à l'enfouissement.
- Les immeubles à logements recevront automatiquement les vignettes correspondant à leurs bacs supplémentaires, selon le nombre de logements. Aucune demande n'est nécessaire.

Les citoyens et commerces sont invités à se procurer leur vignette dès maintenant sur le site Web de la RITMR Matapédia-Mitis à l'adresse www.ecoregie.ca dans la section formulaire, en composant le 1 800 631-2924 ou par courriel au info@ecoregie.ca.

« Ce modèle est plus juste et encourage les bons gestes que font déjà de certains citoyens et commerçants. Il responsabilise tout en maintenant l'équité, car ceux qui produisent moins de déchets paieront moins et vice-versa », affirme Vincent Dufour, directeur général de la Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles des MRC de La Matapédia et de La Mitis.



À retenir pour les propriétaires de conteneurs :

Les propriétaires de conteneurs à déchets (bâtiments à logements, commerces, institutions, etc.) seront facturés en fonction de la taille de leur conteneur et de la fréquence de collecte.

Plus un conteneur est grand ou vidé souvent, plus la tarification sera élevée. Les propriétaires ont toujours la possibilité d'ajuster leur niveau de service selon leurs besoins et leurs efforts de réduction à la source

Les citoyens et commerçants sont donc invités à optimiser leur tri pour réduire le volume de déchets envoyés à l'enfouissement. Une bonne utilisation du bac bleu et du bac brun, jumelé à la réduction à la source, est essentielle.

Petit rappel sur le tri des matières résiduelles :

- Bac bleu (récupération) : contenants, emballages et imprimés (papier, carton, plastique, métal et verre)
- Bac brun (matières organiques): restes de table, résidus alimentaires, papiers souillés, petits résidus de jardin

Pour plus d'informations sur la tarification incitative, visitez le site Web www.ecoregie.ca. De plus, des séances d'information publiques auront lieu :

- Le 18 novembre 2025 à 19h aux bureaux administratifs de la MRC de La Mitis (1534 boulevard Jacques-Cartier, Mont-Joli);
- · Le 25 novembre 2025 à 19h aux bureaux administratifs de la MRC de La Matapédia (420 route 132 O., Amqui).

À PROPOS DE LA RITMR :

La Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles (RITMR) de La Matapédia et La Mitis est responsable de la gestion des matières résiduelles sur le territoire des deux MRC. Elle s'engage à offrir des services de qualité et à promouvoir des pratiques durables et la réduction de déchets à la source.

- 30 -

Source : Vincent Dufour, directeur général et secrétaire-trésorier

Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles des MRC de La Matapédia et de La Mitis

Courriel: v.dufour@ecoregie.ca

Téléphone: 1-800-631-2924, poste 1138



PROCÉDURE

Vignette pour bac roulant à déchets excédentaires



Les bacs à déchets supplémentaires doivent avoir une vignette, spécifique à l'année en cours

(mauve pour 2026)

Vignette devant le bac pour être visible par le chauffeur (côté opposés aux roues).

Pas de vignette sur le bac excédentaire = pas de collecte!







Nettoyer la surface

Une surface propre (le bac ou l'ancienne étiquette) offre une meilleure adhérence pour le collage.

La vignette collera également mieux par temps chaud!



Vignette effective dès maintenant



La vignette est effective dès la réception jusqu'au 31 décembre 2026.

La vignette est exclusive à l'adresse délivrée inscrite au registre.



Privilégier le bac bleu et brun

Adopter des pratiques plus responsables en matière de tri et de réduction des déchets. Référez-vous sur notre site Web!







info@ecoregie.ca



1-800-631-2924



www.ecoregie.ca





INFO CAB

Avis de nomination

Bienvenue à Monsieur Patrick Allard, le nouvel agent de promotion sur le terrain. Fort de plus de 30 ans d'expérience en représentation, il se consacre désormais à rencontrer les citouens de la Matapédia pour échanger sur le bénévolat et les accompagner dans leur désir de s'impliquer. Accessible et passionne, il est disponible pour discuter, informer et orienter toute personne intéressée à contribuer à sa communauté.

> N'hésitez pas à le contacter ! 418 629-4456 Poste 5 agent@cablamatapedia.org



OFFRE DE BÉNÉVOLAT

- Accompagnement-
- Textsport · Popote Roulante
- · Dédommagement pour les frais de
 - déplacement \$
- · Profitez d'une liberté d'horaire

NOS SERVICES

- Accompagnement-Transport
- Popote Roulante
- · Centre de Jour · Visite Amicale
- · Répit Proche Aidant
- · ITMAV
- · Appel de surveillance
- Bacs d'activités

DEVENEZ BÉNÉVOLE



FORMULAIRE D'INSCRIPTION

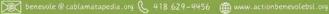


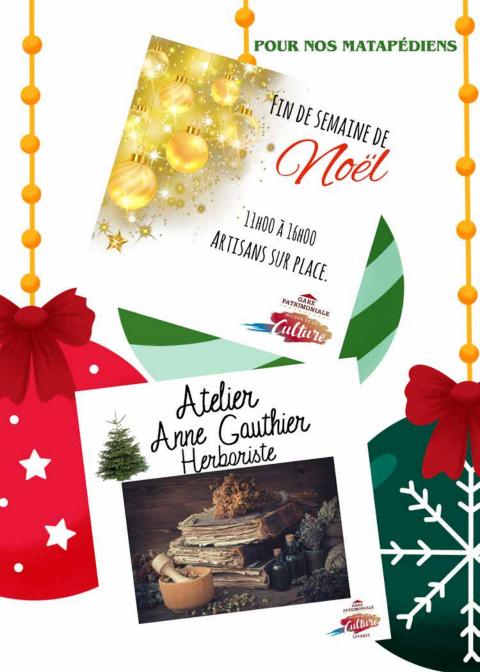
40, avenue du Parc, Amqui, Québec, G5J 2L6













SAMEDI 6 DÉCEMBRE

12H30 À 16H00

ATELIER: FABRICATION D'UN SIROP POUR AIDER À SOULAGER LES Infections DES VOIES RESPIRATOIRES ET CALMER LES MAUX DE L'HIVER.

SUGGESTION DUNE TROUSSE
DE PRODUITS NATURELS
POUR VAINCRE LES MAUX DE L'HIVER.

COÛTS: 25\$ INSCRIPTION EN COURS VIA MESSENGER DE LA GARE PATRIMONIALE OU

418-556-2100 581-998-1276



PLACES LIMITÉES 12 PERSONNES, FAITES VITES

SAMEDI LE 15 NOVEMBRE 2025 12H30 À 16H00

ATELIER:

LES ÉPICES ET LES FINES HERBES À LA RESCOUSSE!

COÛT: 25\$
INSCRIPTION EN COURS VIA LE MESSENGER
DE LA GARE PATRIMONIALE

OU 418-556-2100 581-998-1276



PLACES LIMITÉES 12 PERSONNES



↑ TOUTES LES FINS DE SEMAINE, C'EST NOËL À LA GARE! ET CE, JUSQU'À LA FERMETURE EN DÉCEMBRE. VENEZ VIVRE LA MAGIE DU TEMPS DES FÊTES CHAQUE FIN DE SEMAINE!

○ EXCEPTION : LA GARE SERA FERMÉE LES 22 ET 23 NOVEMBRE, PUISQUE NOUS SERONS AU MARCHÉ DE NOËL DE SAYABEC, À LA POLYVALENTE. VENEZ NOUS RENCONTRER!





À LA RECHERCHE D'UNE IDÉE CADEAU ORIGINALE ? OFFREZ UN CERTIFICAT CADEAU DE

VOTRE MUNICIPALITÉ! CERTIFICAT CADEAU



PASSEL À L'HÔTEL-DE-VILLE POUR EN OBTENIR UN ET SURPRENEL NOS PROCHES TOUT EN SOUTENANT NOTRE COMMUNAUTÉ LOCALE !



ACTIVITÉS ET LOISIRS

ACTIVITES GYMNASE 2025

Polyvalente de Sayabec, 8 rue Keable

Lundi

Volleyball Récréatif

19h à 21h

Mardi

Badminton

19h30 à 21h

Mercredi

Maison des jeunes

18h à 19h

Pickleball

19h à 21h

Équipements sur place

Jeudi

Tennis

19h à 20h30

Début 23 octobre

Vendredi

Volleyball intermédiaire et avancé

18h15 à 20h

GRATUIT

* Un responsable bénévole vous accueillera sur place à l'heure de l'activité.

Information:

Vanessa Fillion: 418-536-5440

poste 1410



Le casque et les gants sont <u>OBLIGATOIRES</u> pour les périodes de hockey

** Il est fortement recommandé de porter un équipement complet

ACTIVITÉS ET LOISIRS
HORAIRE PISCINE POUR NOVEMBRE

Bain libre : Pour tous -AMQUI-

Bain en longueur: Corridor pour nager

Bain adult: 2 corridors et libre

13h30 A 15h00 Bain libre

Bain matinal: 1 corridor et libre pour tous

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
					1 ^{ER} 8H30 À 9H30 Bain matinal
3 7h00 à 8h30 et 20h00 à 21h00 Bain en longueur	4 12h00 à 13h00 Bain en longueur 19h30 à 21h00 Bain adutte	5 7h00 à 8h30 et 20h00 à 21h00 Bain en longueur	6 19h30 à 21h00 Bain adulte	7 7h00 à 8h30 Bain en longueur 19h00 à 20h30 Bain mixte	8 8h30 à 9h30 Bain matinal 13h30 à 15h00 Bain libre
7h00 à 8h30 et 20h00 à 21h00 Bain en longueur	11 12h00 à 13h00 Bain en longueur 19h30 à 21h00 Bain adulte	7h00 à 8h30 et 20h00 à 21h00 Bain en longueur	13 19h30 à 21h00 Bain adulte	7h00 à 8h30 Bain en tongueur 19h00 à 20h30 Bain mixte	15 8h30 à 9h30 Bain matinal 13h30 à 15h00 Bain libre
17 7h00 à 8h30 et 20h00 à 21h00 Bain en tongueur	18 12h00 à 13h00 Bain en longueur 19h30 à 21h00 Bain adulte	7h00 à 8h30 et 20h00 à 21h00 Bain en longueur	20 19h30 à 21h00 Bain adulte	7h00 à 8h30 Bain en longueur 19h00 à 20h30 Bain mixte	22 8h30 à 9h30 Bain matinal
24 7h00 à 8h30 et 20h00 à 21h00 Bain en longueur	25 12h00 à 13h00 Bain en longueur 19h30 à 21h00 Bain adulte	26 7h00 à 8h30 et 20h00 à 21h00 Bain en longueur	27 19h30 à 21h00 Bain adulte	28 7h00 à 8h30 Bain en longueur 19h00 à 20h30 Bain mixte	29 8h30 à 9h30 Bain matinal
	3 7h00 à 8h30 et 20h00 à 21h00 Bain en tongueur 10 7h00 à 8h30 et 20h00 à 21h00 Bain en tongueur 17 7h00 à 8h30 et 20h00 à 21h00 Bain en tongueur 24 7h00 à 8h30 et 20h00 à 21h00	3 7h00 à 8h30 et 20h00 à 21h00 Bain en tongueur 10 7h00 à 8h30 et 20h00 à 21h00 Bain en tongueur 17 7h00 à 8h30 et 20h00 à 21h00 Bain en tongueur 18 7h00 à 8h30 et 20h00 à 21h00 Bain en tongueur 18 12h00 à 13h00 Bain en tongueur 19h30 à 21h00 Bain en tongueur	3	3	3

C'est gratuit, profitez-en!

**Restez informé des mises à jour en visitant régulièrement le site Web de la Ville d'Amqui.

Le Jour du Souvenir



Le Jour du Souvenir, observé chaque année le 11 novembre, est une journée de commémoration dédiée aux soldats tombés au combat, principalement lors de la Première Guerre mondiale.

Le coquelicot : un symbole fort

Le coquelicot est devenu un symbole du souvenir à cause du poème « In Flanders Fields » (« Au champ d'honneur » en français), écrit par le médecin militaire canadien John McCrae en 1915.

Ces fleurs poussaient sur les champs de bataille de la Belgique et du nord de la France, là où des milliers de soldats sont tombés.

Pourquoi c'est important

Le Jour du Souvenir n'est pas seulement un moment pour se souvenir des morts, mais aussi pour réfléchir à la paix, à la valeur de la liberté, et au prix des conflits armés.

Il permet de transmettre la mémoire aux jeunes générations et d'honorer ceux qui ont servi.



CALENDRIER NOVEMBER- 2025

MERCREDI

DIMANCHE

Danse **Marché de

Noël

Pas de célébration

à Sayabec

11600

Célébration de

la parole

ler dimanche de l'Avent Se versement

axes municipale

LUNDI

MARDI

Dîner

soupe

populaire



SAMEDI

12H30 À 16H00

VENDREDI

JEUDI

THE BANKS	W.			at Share		
						souper spaghetti St-Moise changement à l'heure d'hiver
Élection 2 municipale 11h00 Messe des défunts	3	4	5 Biblio	6	7	8
11h00 Célébration de la parole	10	11	12 Biblio	13	14	Ateller ÉPICES ET FINES HERBES- 12H30 À 16H
16 11h00 Messe	RÉUNION DU MOIS	18	19 Biblio	20	21	22 **Marché de Noël Polyvalente de Sayabec
23	24	25	26	27	28	29

Biblio

Décembre





Jeu crée par http://nounoubricabrac.centerblog.net/

Rayer dans la grille tous les mots de la liste ci-dessous. Ces mots sont toujours inscrits en ligne droite, horizontalement, verticalement ou diagonalement, à l'endroit ou à l'envers. Quand ce sera fait, il vous restera 7 lettres : assemblées, vous découvrirez le nom de l'oiseau, symbole de la paix.

Е AIGLE C T T E 0 D C H Т R I AIGRETTE R T т ALAPI R 0 N N M I A N I N 0 X I **ALBATROS** S U G Ι R B G A G N A G N ALCYON I 5 0 Ι R т R z A 0 0 Н ALOUETTE E 0 E S B T I P N E I R ARA G 0 0 I C C I E T I L 0 ARLEQUIN C 0 T M G B R R A N AVOCETTE I A Q U ATTILA G E 0 E 0 C 0 E 0 R U 0 I R U BALBUZARD C E E т U N R D G R U BERGERONNETTE C E R E В M R N C 0 D I A A I BERNACHE E В I C E E A H A R I I A BUCORVE Е 0 В E C B E Z 0 N BUSE CABEZON Y G I U U M H I V L E CANARD Ε D A R C E 0 C Z M E S A G A CANARI C 0 C C 0 C Т N R т N 0 У N CAPUCIN T т A R A I H т I R U т U L A CARDINAL 0 C A E CHARDONNERET V S Е I 0 I N D 0 I L CHEVECHE Q E 0 E T I B T E S E M N A A Н COLIBRI R R C Q E T G R R A I Е S 0 U CONDOR G E E C R E 0 0 I I 0 I B I D A CONTROSTRE R A N G т S D S L E C A S CORBEAU S E T 0 CORNEILLE В D R U COUCAL E 0 0 U E В R 0 C A R D I N COUCOU D N 0 I H E R

... Sylvie SARCELLE CYGNE GEAI IBIS PEPOAZA DAMIER GOELAND LORIOT PERROQUET SAVACOU GONOLEK PHENOPEPLE SENTINELLE DROME MAHALI **ECHASSE** GREBE MESANGE PIC SERIN PIE SERPENTAIRE EIDER GRIVE MILAN PIOUI SIRLI EMEU GRUE MOUETTE SPOROPHILE ENGOULEVENT **GYGIS** NINOXE PIROLLE **NIVEROLLE** PRIRIT SYLPHE **EPERVIER** HARLE ETOURNEAU HERON **OCEANITE** PTILOPE TITYRE FAUCON HIBOU OIF RALE TOUCAN **FAUVETTE** HIRONDELLE PAON REMIZ TOURTERELLE FLAMANTROSE HUITRIER PFLICAN ROSSIGNOL URUBU PENELOPE ROUGEQUEUE GANGA HUPPE Réponse : COLOMBE